

insigne

Juillet 1902

1^{er} Territoire Militaire

J

Plan de Defense du 6^e

~~OK~~

~~Handwritten scribbles in red ink~~

8



Les forces militaires organisées à la disposition du Commandant du 1^{er} Territoire, comprennent au 30 Juin 1902:

634
500
170
65

1^o Un bataillon de 5 Compagnies du 2^e régiment de travailleurs Sénégalais à l'effectif de 689 indigènes répartis dans 18 postes

2^o Un peloton de Spahis Soudanais comprenant 30 cavaliers et 30 chevaux stationné à Tombouctou; Un peloton de Spahis Soudanais comprenant 34 cavaliers et 34 chevaux stationné à Baudigara

3^o Une section d'artillerie de montagne stationnée à Tombouctou et Dori et comprenant pour Tombouctou: 2 pièces quinquels et 24 hommes dont 8 européens et 16 indigènes; pour Dori, 2 pièces et 8 hommes dont 3 européens et 5 indigènes.

4^o Une Compagnie de Gardes-frontières

à l'effectif de 100 hommes répartie entre
Saudagara, Kombori et Ouahigouya.

5^e: Les réserves divisées en deux classes,
la 1^{re} de 770 hommes, la 2^e de 400 hommes.

En raison de la faiblesse de l'instruction
reçue et certainement oubliée on ne peut les
considérer comme une force disponible et prête
à rendre un service quelconque. Elles n'ont pas
été convoquées depuis 1900.

Il serait possible et avantageux du
reste en cas de soulèvement partiel, le seul
à prévoir, de les remplacer par des auxiliaires
fournis par des tribus amies ou levés parmi les
populations dont la fidélité ne pourrait être
suspectée. Ces auxiliaires seraient commandés
par leurs chefs indigènes.

Avant d'examiner les quatre hypothèses
prévues par les instructions du 23 Mars, je
poserai de suite en principe, que toute opération
de guerre ou de police qui exigerait la mise en
action d'une troupe de plus de 100 fantassins
et 25 cavaliers, ne peut être entreprise avec
les seules ressources du territoire, encore faudrait-il
réunir cette force en prélevant des hommes
dans la plus grande partie des postes qui
se trouveraient alors réduits à la défensive
la plus passive.

Cette situation a amené le Lieutenant
Colonel Corde à demander une sixième
Compagnie de travailleurs, qui, stationnée à
Fombouctou s'occuperait à la répression de
tous les troubles ou soulèvements qui pourraient
se produire, permettant aux postes de conserver
les ressources nécessaires pour se donner de l'air
et concourir dans un ^{faible} rayon à l'apaisement

ou à la répression.

1° Soulèvement de la Population Indigène du territoire.

un soulèvement ^{général} de la population indigène n'est pas à prévoir et cette hypothèse ne peut être envisagée.

Il existe trop de dissensions et même de haines entre ses différents éléments, trop de divergences dans leurs intérêts pour qu'ils puissent s'unir afin d'entrer en lutte contre nous. Seuls des soulèvements partiels peuvent se produire soit parmi les sédentaires, soit parmi les nomades.

Le nombre considérable des tribus ou des fractions du territoire ne permet pas d'étudier chaque cas particulier.

On peut prévoir quatre centres possibles de rébellion, deux chez les sédentaires, deux chez les nomades.

1° Sédentaires. Soulèvement du Maïma

Les populations Doubles et Kabés du Maïma sont soumises et il est peu probable qu'elles se soulèvent, mais des troubles locaux peuvent se produire à la suite du nouveau régime de perception de l'impôt qui vient d'être mis en vigueur cette année.

La Compagnie de Gardes-frontières secondée par le peloton de Spahis soudanais et au besoin par des Cavaliers Toucoules qui lèverait facilement Aguibou suffirait pour maintenir l'ordre.

B. Soulèvement du Yatenga

Le Résident du Yatenga ne dispose que



d'une section de la Compagnie des Gardes-frontières
de Poudiagara. La nature accidentée du pays,
le caractère belliqueux des Mossis qui y dominent
et dont la bravoure est reconnue, exigeraient
en cas de troubles, l'envoi de toutes les forces
disponibles du territoire, soit: 100 tirailleurs et
25 Spahis ^{2° Noirades}

C. Soulèvement des Touaregs.

Un conflit peut survenir entre les
Touaregs de la bouche et notre autorité. Il
aura pour cause un acte de brigandage ou
un retard dans le paiement d'une amende
ou de l'impôt. Il sera nécessaire alors, d'user
de diplomatie pour ne le faire éclater qu'à un
moment propice à notre action. C'est à dire
à l'époque des basses eaux, alors que toutes
les tribus stationnent sur les bords du Niger
ou de ses affluents, par conséquent à portée
de nos coups.

Obligés de sacrifier leurs troupeaux
qui le manque d'eau ne leur permettrait pas
d'émigrer dans l'intérieur ou de se sou-
mettre, les Touaregs sont alors entièrement
à notre discrétion si nous disposons de forces
suffisantes, car il serait imprudent de les
attaquer avec 100 hommes s'ils ont eu le temps
de prévoir l'attaque et de se grouper.

Si le soulèvement se produisait à
une autre époque de l'année, il y aurait
lieu alors, de couvrir les villages, de réquisitionner
toutes les pirogues pour empêcher les incur-
sions sur la rive gauche et d'attendre
patiemment que le manque d'eau oblige les
Touaregs à quitter les bords du fleuve.

Eviter de les poursuivre dans les

régions désertiques serait engagée une grosse
partie avec peu de chances pour la gagner.
Quant aux Touaregs de l'Ouest, les Oullimoudou
et leurs Vassaux ils ont à l'intérieur des
marcs permanentes et sont de ce fait plus
difficiles à réduire. L'intention est le 1^{er}
et le 3^e territoire serait indispensable et la
seule mesure sage à prendre contre eux serait
de convoquer nos villages pour les mettre à l'abri
du pillage. L'installation de postes inter-
médiaires provisoires, l'extension du service
de renseignements permettrait d'obtenir
ce résultat. Enfin contre eux, on laisserait
agir leurs ennemis mortels, Les Hourtas
mieux outillés et plus entraînés que nous
pour pénétrer dans l'intérieur.

II. Soulèvement des tribus Maurus

Il pourrait se produire chez les
Bérabiches quelques cas isolés de rébellion
mais la tribu entière ne peut se soulever.
En effet, si nous tenons les Touaregs par
le cou, les Bérabiches sont sous notre dépendance
pour les grains qu'ils ne peuvent se procurer
que dans nos villages. La seule mesure
à prendre contre eux consisterait à empêcher
l'exportation des grains vers le nord.

Des ordres sévères donnés aux villages
des patrouilles de cavalerie ou d'infanterie dans
les environs immédiats des centres de production
suffiraient pour obtenir ce résultat et mettre
les Bérabiches à notre merci.

Quant aux maures du Faghibine leur
soumission ou leur rébellion nous importe peu.
Le poste de Raz El Mou peut facilement les
réduire en leur interdisant l'accès du lac



à l'aide d'embarcations montées par
quelques travailleurs. Ils seront alors obligés
de s'enfoncer dans le désert où nous n'aurons
gardé de les suivre et d'où ils ne tarderont
pas à revenir pour demander l'aide.

2^e Soulèvement d'un territoire français voisin.

Le 1^{er} territoire a besoin de toutes ses
forces, il ne pourrait porter secours aux
2^e et 3^e territoires qui en compromettant sa
propre sécurité

La seule aide qu'il pourrait leur fournir
^{provisoirement} ~~provisoirement~~ des ressources de recrutement qui
permettraient la formation rapide
de deux ou trois compagnies

3^e Soulèvement d'un territoire étranger voisin.

Le 1^{er} territoire ne touche à aucun territoire
étranger

4^e Guerre avec une puissance étrangère.

Les ressources de recrutement du territoire
seraient utilisées suivant les ordres donnés

Les cadres Européens et indigènes seraient
doublés pour encadrer les Compagnies de
nouvelle formation. Enfin des embarcations
seraient réunies pour le transport éventuel
des troupes vers le bas Niger.

En résumé etc



En résumé, le C^e du 1^{er} territoire dispose
de forces suffisantes pour y faire la police, ni
des opérations en guerre contre les populations non
alliées du Yatenga et du Niamey ou contre
les tribus voisines ne saurait être entreprise à
ses ~~seules~~ ressources actuelles.

Une division composée de trois Colonnes de commandement
à plusieurs reprises par le C^e Colonel Escouffé
permettrait de faire face à toute les éventualités
annoncées à Tombouctou, sans le moins de C^e du
territoire, elle constituerait avec le peloton de son
détachement d'artillerie un force disponible toujours
prête à entrer en action soit pour opérer dans le
territoire soit pour donner son appui aux troupes de
territoires voisins.

